

Royaume du Maroc



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° 06/2022/CNDH

Le Mardi 14 juin 2022 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux du siège du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), sis Parcelle 22, boulevard Riad, salle de réunion 1^{er} étage - Hay Riad -Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°06/2022/CNDH ayant pour objet : **PRESTATION D'IMPRESSION DE PAPETERIE PERSONNALISEES AVEC LOGO ET DES SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR LE COMPTE DU CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME, DE SES MECANISMES, ET DE SES COMMISSIONS REGIONALES DES DROITS DE L'HOMME.**

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au siège du CNDH - Service marchés - ou il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : <http://www.marchespublics.gov.ma> ou du site du CNDH : www.cndh.org.ma

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de **16 000,00 dirhams (Seize Mille dhs)**.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- **Montant Minimum Annuel : Neuf cent quatre-vingt-six mille et cent dirhams toutes taxes comprises (986 100,00 DHs TTC).**
- **Montant Maximum Annuel : Un million cinq cent vingt-huit mille cent soixante-quatre dirhams toutes taxes comprises (1 528 164,00 DHs TTC)**

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Division des Marchés au sien du CNDH sis à l'adresse ci-dessus;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du CNDH sis à Parcelle 22, boulevard Riad B.P 21527, Hay Riad -Rabat;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°20-14 du 8 Kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de la consultation, en application des dispositions :

- De l'article 6 de l'arrêté n° 3011.13 du 24 hija 1434 (30 Octobre 2013), du Ministre de l'Economie et des Finances, pris pour l'application de l'article 156 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013);
- Des articles 25 et 156 du décret n°2-12-349 tels qu'ils ont été modifié et complété par le décret n°2-19-69 du 18 Ramadan 1440 (24/05/2019).

Il est à signaler que le présent appel d'offres **est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, coopératives ou union de coopératives et auto-entrepreneurs.**

Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité, par l'article 25 du décret n°2-12-349 tel qu'il a été complété et modifié et à l'article 11 du règlement de consultation.

www.cndh.org.ma / cndh@cndh.org.ma